



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/07/2017

Dossier complet le :

17/07/2017

N° d'enregistrement :

F09317PO241

1. Intitulé du projet

Desserte en voirie et réseaux du futur lycée de Châteaurenard

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M.BERNARD REYNES

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 3 | 5 | | 0 | 8 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 |

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Rubrique 6a de l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement	Le projet représente une longueur de voirie nouvelle d'environ 300 m bien inférieur au seuil à partir duquel l'étude d'impact est obligatoire fixé par le décret à 10 km.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de Terre de Provence Agglomération concerne la desserte du futur lycée de Châteaurenard depuis la RD28 et/ou l'avenue Jean Mermoz avec :

Sur le volet voirie

- Création d'un carrefour à feux sur le RD28 et d'un giratoire sur l'avenue Mermoz
- Création d'une voie double sens de 7m de large environ permettant l'accès au parking du lycée et le stationnement des bus scolaires (300 ml de voie) débouchant sur un giratoire pour le retour des bus av Mermoz
- Mise en œuvre d'une cinquantaine de places de parking et de 6 déposes minutes pour les bus
- Piste cyclable et Cheminement piéton
- Mise en œuvre de dispositifs de rétention des eaux pluviales et de prévention des pollutions accidentelles
- Amenée de l'ensemble des réseaux secs et humides pour la viabilisation des terrains du lycée.
- Franchissements du real pour l'accès au futur lycée.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre le fonctionnement de l'établissement scolaire sur les aspects :

- Desserte en voirie (véhicules : voitures et bus et mode doux : vélos, piétons...) et parking
- Desserte en réseaux secs et humides

en tenant compte des mesures compensatoires nécessaires (bassin de rétention...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le déroulé prévisionnel des tâches principales de l'opération en phase travaux sont les suivantes :

- Les accès de chantier se feront par le nouveau giratoire de l'avenue Mermoz.

Une partie des travaux se fera donc en présence de trafic (carrefour RD28 notamment et avenue Mermoz) phase au cours de laquelle une coordination devra se faire avec d'éventuels travaux en cours.

Néanmoins, la majorité des travaux se fera hors trafic, avec faible impact sur les riverains, peu nombreux sur la zone de projet. Leurs accès seront maintenus.

Les travaux se dérouleront sur une durée estimative de 6 mois et commenceront au dernier trimestre 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en activité du lycée va générer un trafic routier supplémentaire sur les voiries objets de la présente demande (RD28, avenue Mermoz notamment) dont les effets ont été étudiés par une étude trafic.

Les préconisations faites par le bureau d'étude seront strictement suivies.

Le projet a ainsi été réorienté pour favoriser la circulation des piétons avec la mise en œuvre d'un carrefour à feux.

Des pistes cyclables et des voies piétonnes sont prévues tout au long du projet jusqu'à l'entrée du lycée pour favoriser les modes doux de déplacements. Le projet favorisera les modes de déplacement en transports en communs (bus)

Le projet prévoit également de conserver une bande de recul de 10 m par rapport aux berges du Real. Bien que le real ne soit un cours d'eau mais un canal d'irrigation, la végétation située sur les rives du canal, et même si l'évaluation environnementale menée dans le cadre de la modification du PLU n'est pas montrée d'enjeu remarquable en terme de biodiversité, constitue un espace naturel intéressant notamment d'un point de vue paysager.

Le projet, qui vise à créer une coulée verte en entrée de site, a donc prévu de conserver, tel que, l'ensemble de cet espace. Le Grand Anguillon et la Durance ainsi que leurs ripisylves sont très éloignés du site du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager au titre des places de stationnement (article R 421-19 Code de l'Urbanisme)

Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de voie	320 mètres
Largeur de voie	60 mètres
Surface de places de stationnements	1428 m2
Emprise foncière globale	13 047 m2 (dont 2 877 m2 de bassins enherbés)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3 ° 5 3 ' 0 9 " 5

Lat. 4 ° 5 2 ' 2 0 " 6

Commune de Châteaurenard – RD 28
(proximité chemin Jean de Goudan) –
13160 CHATEAURENARD

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 4 3 ° 5 3 ' 0 6 " 6

Lat. 4 ° 5 2 ' 1 2 " 6

Point d'arrivée :

Long. 4 3 ° 5 3 ' 0 8 " 1

Lat. 4 ° 5 2 ' 2 6 " 3

Communes traversées :

Uniquement sur Châteaurenard

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches ne sont pas concernées par le projet : - ZNIEFF I la Basse Durance à 1,85 km au Nord - ZNIEFF II La basse Durance du barrage de Bonpas à la petite castelette à 1,85 km au Nord
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Basse Vallée Durance approuvé le 12 avril 2016) le projet n'est pas inondable pour la crue de référence du PPRI (crue centennale) mais il est situé en zone d'aléa exceptionnel en cas de crue de fréquence plus rare.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne recoupe aucun site Natura 2000, mais deux se trouvent à proximité : - SIC FR9301589 « La Durance » (1,8 km au Nord) - ZPS FR9312003 « La Durance » (1,8 km au Nord)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu dans le cadre du projet un rehaussement de 50 cm par rapport au terrain naturel. Toutefois, ce rehaussement n'impacte pas les écoulements amont car ne crée d'obstacle au libre écoulement du Réal en crue exceptionnel puisque le niveau du projet fini est en dessous du niveau des berges du Réal.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un décaissement est prévu en phase à travaux. Les déblais seront dans la mesure du possible réutilisés sur site pour les remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de préserver la végétation riveraine du canal d'irrigation du Réal au nord du futur zonage du lycée sur une dizaine de mètres de largeur, seule zone naturelle identifiée par l'étude environnementale préalable à l'élaboration du PLU. Aucun impact significatif n'est à prévoir pour les êtres vivants.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est relativement éloigné des zones protégées et n'aura pas d'impact sur un habitat

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet induit une modification de l'occupation du sol. Le secteur initialement en zone de friches sera aménagé d'une voirie, piétonnier et places de stationnements perméables. En revanche, la zone est imperméabilisée au minimum laissant de grands espaces verts à l'intérieur du projet de desserte.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non : zone 1AUB au PLU affectée depuis années aux équipements scolaires
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui de manière très limitée la partie nord est située en zone d'aléa exceptionnel au PPRI (aléa plus rare que la crue de centennale)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concernant la desserte en voirie du futur lycée de Chateaurenard (900 élèves) engendrera un trafic supplémentaire dans le secteur. D'après l'étude de trafic réalisée pour Terre de Provence, le trafic supplémentaire est estimé à +200 VL en heure de pointe du matin et +150 en heure de pointe du soir pour un trafic global sur la RD28 dans ce secteur de 2300/2400 UVP/h soit entre +6 et +9%. Ce trafic supplémentaire sera compensé par du trafic en moins vers d'autres établissements
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Du bruit lié au trafic de véhicules supplémentaires peut être à prévoir. Toutefois le projet se situe à proximité immédiate de la RD28 (plus de 20 000 véhicules jour), zone déjà impactée par le bruit. Les riverains les plus proches du parking se situent à une cinquantaine de mètre de la voie et du parking mais séparés par le Réal et la ripisylve associée. Ces riverains, à proximité immédiate du projet, restent peu nombreux (5 logements) et ont été étroitement associés au projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des odeurs pourraient être générées par le trafic mais restent faibles par rapport à la proximité de la RD28</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourront être générées en phase chantier, mais devraient toutefois être limitées.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il est prévu de l'éclairage à détecteur de présence sur la zone de parking donc pas ou peu d'éclairage nocturne. Terre de Provence s'est dotée de conseillers en énergie avec objectif de limiter toutes ses consommations énergétiques.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les seuls rejets dans l'air peuvent être liés au trafic supplémentaire (faible impact par rapport à la proximité de la RD28). En contribuant à la mise en place d'un établissement scolaire plus proche du territoire, le projet permettra de réduire considérablement les déplacements engendrés par les scolaires. Le projet a par ailleurs intégré les modes doux de déplacements de manière à limiter au maximum les impacts sur le bruit et la pollution de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'imperméabilisation du site engendre des ruissellements pluviaux qui seront compensés par 2 bassins d'infiltration dimensionnés pour une protection décennale et dont le débit de fuite se rejette au milieu naturel. Les bassins seront équipés d'un SH en entrée.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de sanitaires prévus sur le projet de desserte</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur des terrains en friches

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de desserte en voirie et réseaux menée par Terre de Provence Agglomération et la Commune de Chateaurenard sera réalisé préalablement à celui de la Région concernant la construction du bâtiment du lycée des logements de fonction.

Ce dernier pourrait avoir les incidences suivantes :

- Prélèvements d'eau (pour la consommation humaine et l'arrosage éventuel)
- Génération d'effluents (eaux usées domestiques)
- Éclairage du bâtiment
- Impact visuel sur le bâtiment
- Bruits (élèves, livraisons)

Ces incidences seront traitées dans le cadre du dossier de permis de construire et du dossier loi sur l'eau qui sera réalisé pour cet équipement

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesure d'évitement : En ce qui concerne le milieu naturel, il n'est pas prévu d'aménagement en bordure immédiate du Réal : une bande de l'ordre de 10 mètres sera préservée de tout aménagement et la végétation sera maintenue en l'état, seule préconisations formulées par l'étude environnementale.

Mesure de réduction : En ce qui concerne le trafic supplémentaire et ses conséquences (odeurs / bruits), des aménagements de voirie (giratoires, feux tricolores) seront mis en place afin de fluidifier au maximum la circulation des VL et des bus. Toutefois, ce trafic reste peu impactant par rapport au trafic généré par la RD28 et aux riverains peu nombreux sur le secteur.

Mesure de réduction : En ce qui concerne les émissions lumineuses, celles-ci seront limitées par la mise en œuvre de détecteur de présence

Mesure compensatoires :

2 bassins de rétention/infiltrations seront créés pour compenser l'imperméabilisation du site. Ces bassins seront végétalisés et plantés. (cf Dossier loi sur l'Eau)

En ce qui concerne les remblais, celui-ci n'impactera pas les écoulements amont puisque ils ne créeront pas d'obstacle au libre écoulement du Réal. A noter que le niveau du projet fini est inférieur au niveau des berges du Réal

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des caractéristiques de l'emplacement du projet, nous estimons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire.

Le PLU de la commune de Châteaurenard a fait d'une modification spécifique avec étude environnementale pour permettre la réalisation de ces aménagements. On peut donc considérer que cette évaluation a déjà été faite et les préconisations (bande de recul le long du canal d'irrigation du réal) ont été prises en compte dans le projet.

Le projet représente une longueur très faible (320m) par rapport au seuil qui soumet obligatoirement le projet à étude d'impact. Il a intégré les transports en commun et les modes doux (vélos, piétons).

Le dossier fera par ailleurs l'objet d'une procédure loi sur l'eau (déclaration) dont les modalités ont été définies en relation étroite avec le service police des eaux (DDTM).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

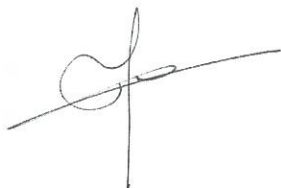
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à EYRAGUES

le, 03/07/2017

Signature



nt sur le cadre ci-dessus

